



# Fourrière

**Un propriétaire ne peut reprendre son véhicule qu'après avoir contacté la Police municipale qui lui délivrera une mainlevée**, sous certaines conditions (état du véhicule, paiement des frais d'enlèvement, présentation de certains documents...).

**Les véhicules qui font l'objet d'une procédure de mise en fourrière sont confiés à la société :**

Mont Blanc Dépannage  
19 chemin des fontaines  
Vétraz-Monthoux (Haute-Savoie).

---

## Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

**La Mairie vous accueille :**  
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

**Nous contacter :**  
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/services/mobilite/fourriere-350.html>